

APPEL à PROJETS

EXPLOITATION DU BAR-SNACK DE LA MAISON DU LAC D'AIGUEBELETTE

I. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE LANCANT L'APPEL A PROJETS

Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette représentée par son Président M. André BOIS
Maison du Lac – 572 route d'Aiguebelette – 73 470 NANCES
Téléphone : 04 79 28 78 64 – mail : ccla@ccla.fr

II. OBJET

Mise à disposition de locaux situés dans le bâtiment de la Maison du Lac, 572 route d'Aiguebelette, 73470 Nances, en vue de l'exploitation d'une activité de bar/snack.

III. TYPE DE CONTRAT ET PROCEDURE DE PASSATION

Convention d'occupation temporaire du domaine public passée en application des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques. L'attention des candidats est attirée sur le caractère précaire et révoquant du titre d'occupation.

Les personnes intéressées peuvent demander jusqu'au vendredi 7 janvier 2022, 12h00, la transmission du document contenant les modalités de l'appel à projet. Le dossier (format pdf) sera envoyé par mail sur demande transmise auprès de la communauté de communes à ccla@ccla.fr. La remise des candidatures s'effectuera selon les modalités explicitées audit document de consultation.

IV. DUREE DU CONTRAT

Minimum 3 ans et-maximum 5 ans à compter du 12 avril 2022.

V. CONTENU DES DOSSIERS CANDIDATURES

Préciser dans le document contenant les modalités de l'appel à projets.

VI. DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS

Le vendredi 4 février 2022 à 12 h00 à l'adresse indiquée au I du présent avis.

VII. MODALITES D'ANALYSE DES DOSSIERS ET CRITERE DE CHOIX

Préciser dans le document contenant les modalités de l'appel à projets.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés par les candidats par mail ou par courrier postal au secrétariat de la Communauté de communes, à l'adresse indiquée au I du présent avis.

IX. PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de GRENOBLE, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex Téléphone : 04 76 42 90 08 Télécopie : 04 76 51 89 44
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal Administratif de GRENOBLE, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 42 22 69
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr